

Questions orales

Si l'honorable député continue à nous combattre dans ce domaine, ses efforts vont probablement faire beaucoup en faveur du libre-échange au Canada. Quand un chef de parti soutient qu'il veut promouvoir la croissance, l'emploi et les perspectives d'avenir, puis affirme en même temps qu'il n'a pas d'autre choix que de déchirer l'accord, c'est qu'il ne cherche en fait qu'à se défilier.

● (1420)

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES INVESTISSEMENTS
ÉNERGÉTIQUES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous de ce côté-ci de la Chambre, ne croyons pas qu'il s'agisse d'une entente commerciale. On cherche simplement par cette loi à brader le Canada. C'est pourquoi nous nous y opposons.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Un aspect de l'entente pour lequel nous n'avons jamais obtenu une réponse satisfaisante à la Chambre est la capitulation sur l'énergie. Le projet de loi sur l'accord commercial a maintenant été présenté en première lecture. D'après ce qu'on lit à la page 246 de l'accord dit de libre-échange, le premier ministre et le président ont accepté d'échanger des lettres expliquant les limites imposées sur les investissements dans le secteur énergétique entre les deux pays. Selon le libellé de l'accord lui-même, on devait échanger ces lettres très importantes avant que l'un ou l'autre pays ne mette en oeuvre l'accord, ce qui a commencé ce matin avec la présentation du projet de loi omnibus en première lecture.

Puisque le ministre vient de déposer un projet de loi, le vice-premier ministre aura-t-il l'obligeance de fournir les lettres échangées par le président des États-Unis et le premier ministre du Canada concernant la façon dont l'achat d'énergie et le transfert des investissements dans ce domaine seront réglementés en vertu de l'accord?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le chapitre «Énergie», dans le Traité de libre-échange, est un chapitre favorable pour les Canadiens, pour les producteurs au Canada, parce qu'ils sont assurés d'un marché aux États-Unis.

De plus, je crois que le chef de l'opposition, ainsi que le chef du Nouveau parti démocratique, ont tout intérêt à retenir que rien dans l'Accord de libre-échange n'oblige un Canadien à vendre l'énergie du Canada s'il n'est pas satisfait du prix concurrentiel de cet échange de marchés.

Ce que l'Entente prévoit, c'est l'organisation d'un marché. Ce que l'Entente empêche, c'est ce que le parti libéral a fait dans sa précédente administration où, par une politique nationale de l'Énergie, le gouvernement précédent a mis à genoux l'Ouest du pays et a tué la crédibilité des Canadiens sur le plan des marchés.

[Traduction]

L'EAU

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, ma question

s'adresse au vice-premier ministre. Ce dernier et tous les députés qui étaient présents à la Chambre mercredi dernier ont entendu le ministre du Commerce extérieur dire à la Chambre, comme en fait foi le compte rendu officiel, à la page 15577:

L'eau ne fait même pas l'objet d'une disposition de l'accord commercial conclu entre le Canada et les États-Unis.

Pourtant, l'eau est mentionnée de façon très explicite à l'article 22.01 qu'on trouve à la page 86 de la liste tarifaire du Canada établie dans le cadre de l'accord de libre-échange. Par conséquent, le vice-premier ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le ministre du Commerce extérieur affirme que l'eau ne fait pas partie de l'accord commercial?

M. John McDerimid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la réponse la plus courte, c'est que l'eau n'est tout simplement pas visée par l'accord commercial. Cela a été clairement expliqué par le ministre à la Chambre la semaine dernière ainsi que par le ministre de l'Environnement dans la déclaration qu'il a faite en novembre dernier, si je ne m'abuse.

La seule exception à cela, comme le ministre l'a dit la semaine dernière, je crois, ce sont les eaux embouteillées du genre Perrier, car elles sont un produit fabriqué au Canada qui est vendu aux États-Unis. Cependant, il n'est pas absolument pas question de donner aux Américains le plein accès à nos ressources en eau.

LA MENTION DE L'EAU DANS LA LISTE TARIFAIRE

L'hon. Charles L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, l'eau est mentionnée dans la liste tarifaire établie dans le cadre de l'accord de libre-échange. Si le secrétaire parlementaire peut lire cette liste, il verra que l'eau y est mentionnée de façon très claire et précise.

Si le gouvernement a jugé bon d'exclure la bière, le poisson non traité et le bois, pourquoi n'en a-t-il pas fait autant pour l'eau afin d'éviter toute ambiguïté? Le secrétaire parlementaire ne se rend-il pas compte qu'en mentionnant l'eau, on tourne en dérision la politique fédérale sur la conservation de l'eau dans laquelle on promet d'interdire par voie législative l'exportation de l'eau et des ressources hydriques?

● (1425)

M. John McDerimid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je le répète, le ministre de l'Environnement et le ministre du Commerce extérieur ont été très clairs là-dessus. Les droits sur les eaux embouteillées sont très bien expliqués.

Si le parti libéral veut empêcher l'industrie de l'embouteillage de l'eau qui s'est développée au Québec d'exporter aux États-Unis, qu'il le dise dès maintenant.

ON DEMANDE LE DÉCLENCHÉMENT D'ÉLECTIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question, qui porte sur le projet de loi, s'adresse au vice-premier ministre.